

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 9

Artikel: Yverdon et les réfugiés de la Révocation
Autor: Mottaz, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

YVERDON ET LES RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION

Les traités généraux sur la Révocation de l'Edit de Nantes, l'entrée et le séjour des réfugiés en Suisse, sont nombreux, et nous donnent des renseignements intéressants sur l'activité des gouvernements de Berne, de Zurich, de Genève, de Bâle et de quelques autres localités moins importantes. Ces ouvrages ne nous permettent pas toujours, cependant, de nous faire une idée complète et exacte de ce qui fut fait en dehors de ces capitales pour soulager les misères nombreuses du moment, et du travail considérable qu'elles occasionnèrent aux administrations locales. C'est à ce titre surtout qu'il me paraît intéressant de mettre sous les yeux du lecteur quelques renseignements sur l'activité qui fut déployée par les autorités yverdonnoises pour secourir les réfugiés indigents ou pour encourager leurs entreprises.

Mœrikofer, dans son *Histoire des réfugiés de la Réformation en Suisse*, Ernest Combe, dans son ouvrage sur *les réfugiés de la Révocation*, d'autres encore, ont mentionné quelques-unes des entreprises industrielles des protestants de France dans notre pays; ils ont fait voir aussi l'importance de ces travaux pour la prospérité de nos cantons. Il ne sera pas sans intérêt à ce sujet, non plus, d'entrer dans quelques détails et de montrer ce que les huguenots, chassés par les dragons de Louis XIV, entreprirent dans une seule de nos petites villes.

Les Registres ou Manuels de nos localités ne donnent évidemment pas des détails circonstanciés sur tous les points que l'on aimerait voir élucidés. Ils ne parlent généralement des réfugiés que lorsque ceux-ci demandent un secours en argent ou un appui pour une entreprise industrielle. Les

extraits qui suivent ont cependant leur intérêt et peuvent nous initier à bien des détails de l'existence à l'époque de LL. EE. et nous faire entrer plus avant dans la connaissance des vertus et de l'activité des protestants de France et dans celle des souffrances sans nombre que les populations furent appelées à guérir dans la mesure de leurs moyens.

La Révocation de l'Edit de Nantes fut précédée déjà, comme on le sait, de longues persécutions contre les huguenots et les réfugiés commencèrent à arriver avant l'année 1685. Au mois d'octobre 1683, une collecte fut déjà faite à Yverdon — et ailleurs sans doute — en faveur des protestants, et l'Hôpital s'inscrivit pour une somme de cent florins. Dès l'année suivante, les fugitifs arrivèrent de plus en plus nombreux et les registres des conseils de la ville renferment quelques mentions intéressantes que l'on trouvera plus loin dans leur ordre chronologique.

1684

27 mars. — A esté ordonné que un estranger du Vivaret passant par ici et produisant acte de M. le ministre français de Berne, comme il auroit embrassé notre Sainte Religion et promis de vivre et mourir en icelle, le dit acte sera montré à M. le ministre Bourgeois, lequel (acte) estant recogneu véritable, luy sera délivré par l'Hospital quinze batz par charité, et n'estant recogneu tel, ne luy sera rien livré.

3 mai. — Ordonné que Messieurs les Maisonneurs feroient faire un habit et toute la deppendance, du bien de l'Hospital, un peu propre pour habiller charitablement M. La Charrière, ministre réfugié de France à cause de la persécution.

1^{er} août. — Ordonné charitablement en faveur d'un passant, estranger, de nostre Religion, fuyant la persécution, estant incommodé, cheminant avec des béquilles, assavoir un Louis blanc de l'Hospital.

9 août. — On accorde 10 florins de l'Hospital à un passant « chargé de femme et sept enfants ».

16 août. — On vote deux écus blancs « en faveur d'un Seigneur Ministre français chargé de famille ».

22 novembre. — On vote 10 florins « en faveur d'un Dauphinois chargé d'une dizaine d'enfants et muni d'attestation ».

26 décembre. — On accorde 5 florins à « un passant cy-devant chanoine de Paris, lequel a quitté l'erreur de l'Eglise de Romme ».

1685

3 janvier. — A esté ordonné en faveur de M. Lautier, ministre estranger, que M. l'Hospitalier luy livrera deux Louys d'or de bon an.

Le pasteur Lautier demeura à Yverdon pendant un certain nombre d'années en compagnie de plusieurs autres ecclésiastiques. Son nom reviendra à plusieurs reprises dans les pages suivantes.

15 janvier. — Monsieur l'Hospitalier Petitmaître a rapporté qu'ensuite de l'ordre qu'il a eu de Messieurs du Conseil, il a livré 20 Louys blancs à M. Icar, ministre français réfugié.

26 mars. — Monsieur le Maisonneur Warney avec le Secrétaire, ayant fait rapport qu'ensuite d'un ordre à eux donné le jour d'hier de se porter, au nom de Messieurs du Conseil, auprès d'un Seigneur Ministre réfugié à cause de la persécution qui se continue en France, nommé M. de Péroll, et collègue de M. Icar, cy-devant Seigneur Ministre à Nîmes en Languedoc, afin de le saluer de leur part et luy témoigner, comme on a fait aux autres, le marriissement qu'on a de leurs malheurs et combien sont ardentes les prières que nous adressons au Tout-Puissant pour le rétablissement des Eglises de France, et en mesme temps luy présenter une petite marque de leur affection, des revenus de l'Hospital.

Le pasteur de Péroll refusa les libéralités des Conseils puisqu'il avait encore « des biens suffisamment pour sa nécessité » et les pria de reporter leurs secours sur des coreligionnaires qui en auraient un plus urgent besoin.

3 avril. — On accorde en faveur d'un pauvre homme Dauphinois malade, estant présentement chez le sieur Matthieu Lager, assavoir un Louys blanc et un vieux drap de lict que Messieurs les Maisonneurs regarderont (chercheront) à l'Hospital.

25 avril. — On donne 10 écus blancs à « quatre ministres et un politique réfugiés de la persécution et qui sont dignes de compassion. »

2 mai. — « Honneste Jean Mesquié, François de nation et maistre panetier, ayant requis de souffrir de pouvoir demeurer quelque temps dans ceste ville pour travailler de son mestier », on lui accorde sa demande.

16 mai. — Les Sieurs Louys, Nicolas et François Cluey, de

Coulougny en Brie, tous trois fileurs de laine et drappiers, requérant de les souffrir dans ce lieu pour y pouvoir travailler de leur mestier... leur requeste leur a esté accordée.

13 juin. A esté charitablement ordonné en faveur d'un François nommé Adam de Thiétry, chargé de six personnes, lesquels sont sortis du lieu de la Rocherre, paroisse de Passavan au Balliage de Langres, et ont quitté leurs biens pour esviter la persécution, assavoir deux escus blancs.

27 juin. — On fera une collecte par la ville en faveur de M. le ministre Icar, qui est ici avec toute sa famille, digne de grande compassion, laquelle se fera demain après la prédication.

20 septembre. — On donne 4 escus blancs à « un ministre français accompagné de sa famille ».

28 septembre... — Comme il y a à l'Hospital des draps et des coettes et coessins de plumes, on a trouvé qu'il en fallait prester à des mesnagers français qui sont icy dans telle nécessité, et annoteront fidèlement toutes ces choses et le nom de ceux à qui on les prestera.

Le nombre des réfugiés commençait, on le voit, à devenir considérable et toutes les pages des registres communaux renferment l'indication de dons en argent à de nouveaux arrivants.

12 octobre. — Un jeune homme français nommé Jean Escale, maistre faiseur de bas drapés, du lieu de St-Messans en Poitou, et un autre nommé Samuel Roy, du lieu de Dye en Dauphiné, ayant requis de les vouloir souffrir dans ce lieu pour pouvoir travailler du dict mestier, sous offre de se bien comporter et d'enseigner leur mestier à la jeunesse de la ville qui y aura de l'inclination, et en outre de les assister de quelque maison et un peu d'argent pour acheter des outils et se mettre en train, ce que considéré et veu par leurs attestations qu'ils estoient sortis de leur lieu à cause de la rigueur de la persécution, on leur a accordé charitablement leur requête, sçavoir d'habiter dans ce lieu et, se trouvant des particuliers de la ville qui leur veuille fournir de logement et d'argent le pourront faire, à moins de quoi Messieurs du Conseil le feront.

La ville accorda en outre un secours d'un Louis blanc à chacun de ces deux réfugiés qui parvinrent à introduire en ville leur industrie dont il sera du reste de nouveau question bientôt.

(*A suivre*).

E. MOTTAZ.

